

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 avril 2026 à 20 h

### Objet

#### 7. Constitution et composition des commissions municipales facultatives et obligatoires

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal (art L2121-22 du CGCT).

Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au Conseil municipal, ce sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis (CAA Nantes, 12 mars 2004, n° 03NT01466) et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le Conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Ces commissions sont convoquées par le Maire qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent.

Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché. Ces commissions d'instruction sont composées exclusivement de conseillers municipaux étant précisé que « Rien ne s'oppose (...) à ce que les commissions municipales entendent, si nécessaire, des personnes extérieures au conseil municipal dans le cadre de leurs travaux préparatoires. » (JO AN du 31/07/1989- réponse n° 12683). Dans les communes de plus de 3.500 habitants, la composition de ces commissions municipales doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Lors de cette première réunion, le règlement intérieur du fonctionnement de la commission est adopté (parfois renvoie au règlement du CM).

La désignation des membres des commissions doit être effectuée au scrutin secret, sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas y procéder.

Les commissions peuvent être permanentes, c'est-à-dire se prolonger pendant toute la durée du mandat de l'organe délibérant, ou temporaires, c'est-à-dire limitées à une catégorie d'affaires ponctuelles. Elles sont, en tout état de cause, facultatives, et peuvent donc être supprimées librement par le conseil municipal en cours de mandat

Le Conseil Municipal prend acte.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et enregistré au registre les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260415-07-DE  
Le Secrétaire de Séance

Accusé certifié exécutoire Dimitri RENAULT

Réception par le préfet : 15/04/2026

Publication : 15/04/2026

Le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le Tribunal Administratif de CAEN  
dans un délai de deux mois à compter  
de sa notification ou de sa publication.



Délibération n°2026/04/07 du 7 avril 2026 à 20 h



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal**

Nombre de membres en exercice : **47**

Nombre de membres présents : **44**

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **03**

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : **02**

Nombre de membre absent : **0**

Le 7 avril 2026 à 20 heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Pascal MARTIN, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 1<sup>er</sup> avril 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 1<sup>er</sup> avril 2026.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUTARD Eddy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DANNET Franck		<input checked="" type="checkbox"/>		Eddy COUTARD
DEMÉ Didier	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
GAULTIER-ANGER Laurence	<input checked="" type="checkbox"/>			
GHEWY Raphaël	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOËTHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GUEDJ Marie-Line	<input checked="" type="checkbox"/>			
GUILBERT Mailys	<input checked="" type="checkbox"/>			
KINIC Pascale	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE ROUX Cyril	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEBRUN Sébastien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEPRINCE Hélène	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARCHAND Patrice	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARIE Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260415-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le Maire le 15/04/2026

Publication : 15/04/2026

Délibération n°2026/04/07/07 du 7 avril 2026 à 20 h

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

MARIE Karine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MIGHURDITCHIAN Patricia	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Adeline		<input checked="" type="checkbox"/>		Didier DEMÉ
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
MORIN Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
MORVAN Carolina	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PAIN Violaine	<input checked="" type="checkbox"/>			
PÉCOT Didier	<input checked="" type="checkbox"/>			
PELÉ Jocelyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PORÉE Alexandre	<input checked="" type="checkbox"/>			
POULLARD Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
RIVOALLAN Mary	<input checked="" type="checkbox"/>			
RIZI Daniel	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROCAMORA Guillaume	<input checked="" type="checkbox"/>			
SALLARD Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		
SCHARTNER Isabelle	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260415-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2026  
Publication : 15/04/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/04/07/07 du 7 avril 2026 à 20 h

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260415-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2026  
Publication : 15/04/2026

Le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le Tribunal Administratif de CAEN  
dans un délai de deux mois à compter  
de sa notification ou de sa publication.